

Projet éolien d’Autry-le-Châtel

COMPTE-RENDU DU DEUXIEME COMITE DE SUIVI EOLIEN

Lundi 20 juin 2022

18h30-22h00



LES PARTICIPANTS

Organisateurs :

- M. NOEL, Maire d’Autry-le-Châtel
- Mme PIQUET, Responsable régionale nouveaux projets chez wpd onshore France
- Mme LECHENAUT, Responsable régionale chez wpd onshore France
- M. HILLARD, Chef de projets chez wpd onshore France

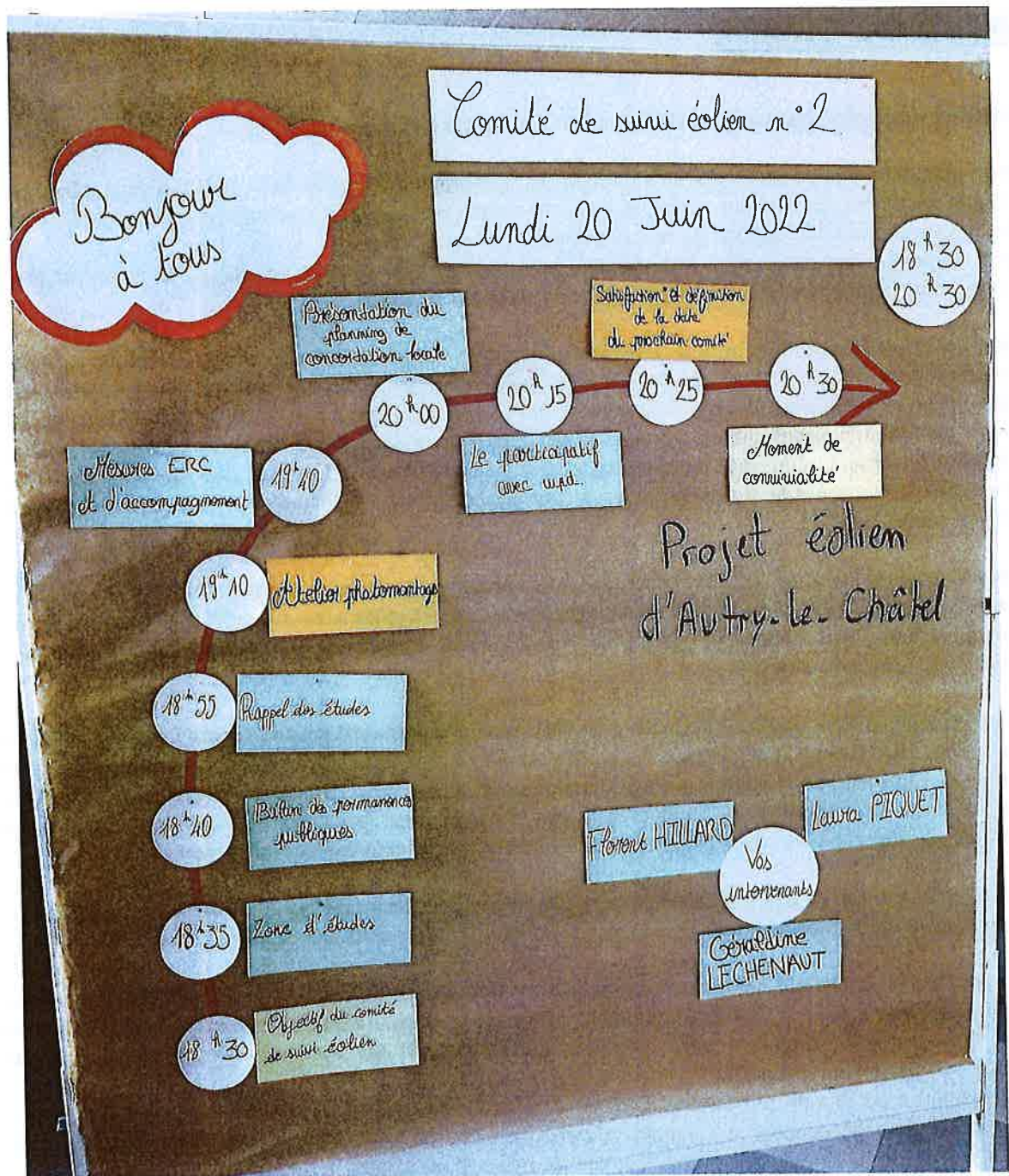
Elus :

- Mme DOZIER, 2^{ème} adjointe au Maire d’Autry-le-Châtel
- M. FAVORY, conseiller municipal à la mairie d’Autry-le-Châtel
- M. BOUCHER, Maire de Coullons

Ordre du jour

- Objectifs du comité de suivi éolien - *(wpd) 5min*
- Rappel de la zone d’études - *(wpd) 5min*
- Restitution des permanences publiques - *(wpd/Maire) 15min*
- Rappel des études - *(wpd) 15min*
- Atelier photomontages - *(Membres du comité) 30min*
- Exemples de mesures ERC et d’accompagnement - *(wpd) 20min*
- Planning de concertation locale - *(wpd) 15min*
- Financement et investissement participatif - *(wpd) 10min*
- Satisfaction et définition de la date du prochain comité - *(wpd) 5min*

TOTAL : 2 heures



DEROULE DU COMITE

Le comité de suivi éolien commence à 18H35 après l'arrivée des différents membres.

M. Hillard débute la séance par un discours d'accueil en remerciant M. Boucher et M. Suplisson d'assister à ce comité. Pour rappel, le Maire de Coullons a précisé avant le comité de suivi qu'il assisterait à cette deuxième séance et déciderait par la suite s'il intégrerait ou non ce groupe de travail.

Ces deux personnes ont été invitées à la suite des permanences publiques, afin d'intégrer la commune de Coullons dans le cadre de la démarche de concertation mise en place sur ce projet.

M. Hillard présente l'ordre du jour de la séance et effectue un rappel sur les objectifs du comité de suivi éolien. Il a pour vocation de co-construire le projet entre les élus, les habitants et l'entreprise wpcd. Il servira à suivre l'avancement du projet éolien et à réfléchir sur des thématiques données. Lors du premier comité, des réponses à des questions sur l'éolien en général et le projet ont été données. Il sert aussi à faire émerger, en concertation avec les membres, des idées locales concernant les mesures d'accompagnement ou encore les prises de vues pour les futurs photomontages. Il a été rappelé l'importance de respecter l'ordre du jour des comités, dans l'écoute et le respect mutuel (*présentation PowerPoint, slides 2 à 3*).

M. Hillard a rappelé la zone d'études ainsi que les contraintes techniques du projet identifiées (distances aux habitations, ligne électrique et routes). Il est rappelé que la zone d'implantation des éoliennes concerne uniquement la commune d'Autry-le-Châtel puisque les élus de la commune de Coullons ne sont pas favorables à un projet éolien (*présentation PowerPoint, slide 4*).

M. Hillard effectue ensuite une restitution des premières permanences publiques d'information à la population qui se sont tenues les 16 et 21 mai 2022 derniers. L'objectif était d'informer largement sur l'énergie éolienne en générale et de répondre à toutes les interrogations de la population sur le projet éolien. 50 à 60 personnes se sont déplacées, élus et riverains d'Autry-le-Châtel et de Coullons, à la fois des personnes favorables, hésitantes ou défavorables. Les thématiques abordées lors de ces deux permanences ont été précisées (*présentation PowerPoint, slide 5*).

Puis, M. Hillard a montré un planning des différentes études en cours et à venir sur 2022/2023. L'ensemble des études (écologique, paysagère et acoustique) se termineront à l'été 2023 (*présentation PowerPoint, slide 6*).

Concernant l'étude acoustique : deux campagnes auront lieu, à l'été 2022 et l'hiver 2022/2023. Une vingtaine de points d'écoute autour de la zone d'étude ont été identifiés par le bureau d'études et des sonomètres seront installés pendant deux à quatre semaines. wpcd identifiera prochainement des riverains volontaires pour installer ces sonomètres au sein de leur propriété.

Mme Lechenaut a par la suite présenté le contexte écologique du projet ainsi que les études en cours : le mât de mesure installé (pour les écoutes des chauves-souris à moyenne et haute altitudes), les enregistreurs au sol (pour l'écoute des chauves-souris à basse altitude), le type de milieu et les sorties.

Concernant les aspects paysagers, les sensibilités qui seront prises en compte dans l'étude paysagère ont été expliquées. A savoir les monuments historiques classés et inscrits ainsi que les sensibilités liées aux hameaux et fermes avoisinants la zone d'implantation potentielle. L'étude paysagère commencera en septembre 2022 avec un bureau d'études indépendant.

Pour terminer, une explication est fournie sur l'objectif et le processus de réalisation des photomontages (*présentation PowerPoint, slides 7 à 12*).

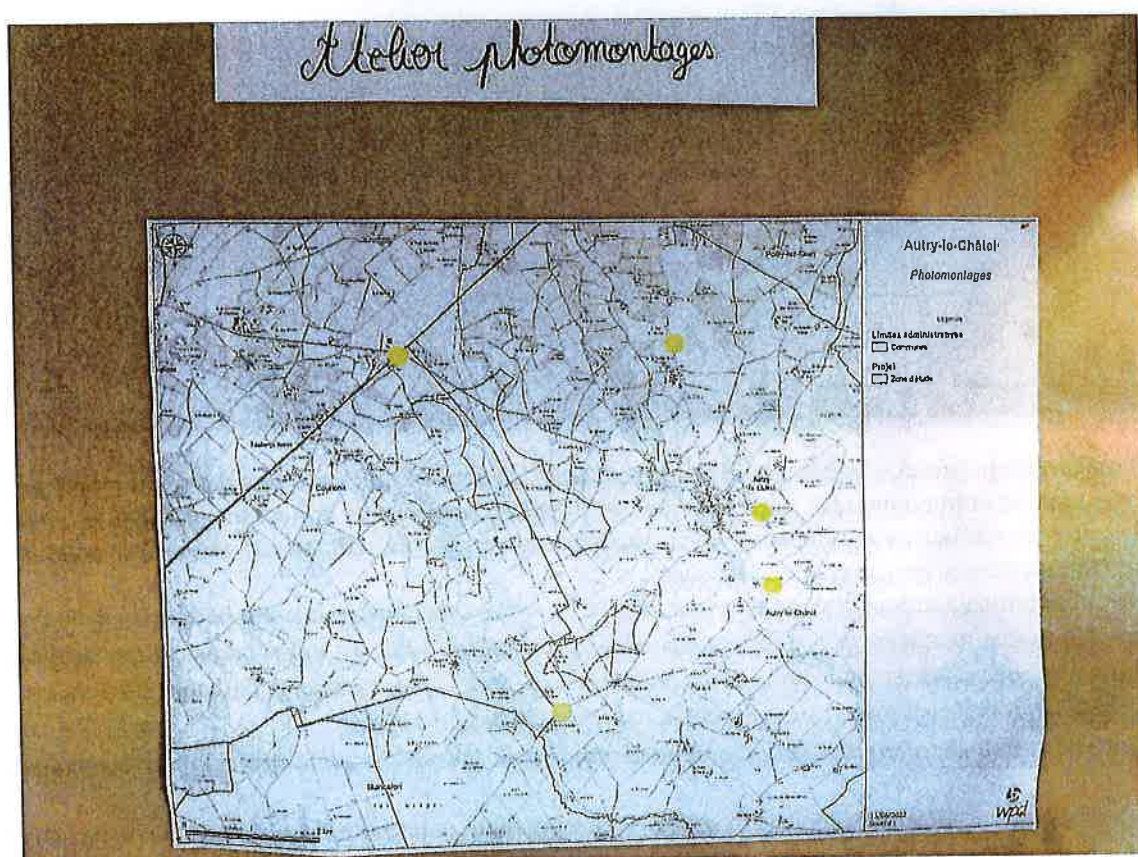
A la suite de ce rappel sur les études, M. Hillard présente l'atelier photomontages. A l'aide de gommettes ou d'un stylo les membres du comité sont invités à indiquer sur une carte, des points de vue qui semblent pertinents pour réaliser des photomontages. Ils seront suggérés au paysagiste et pris en compte dans le cadre de l'étude paysagère. En effet,

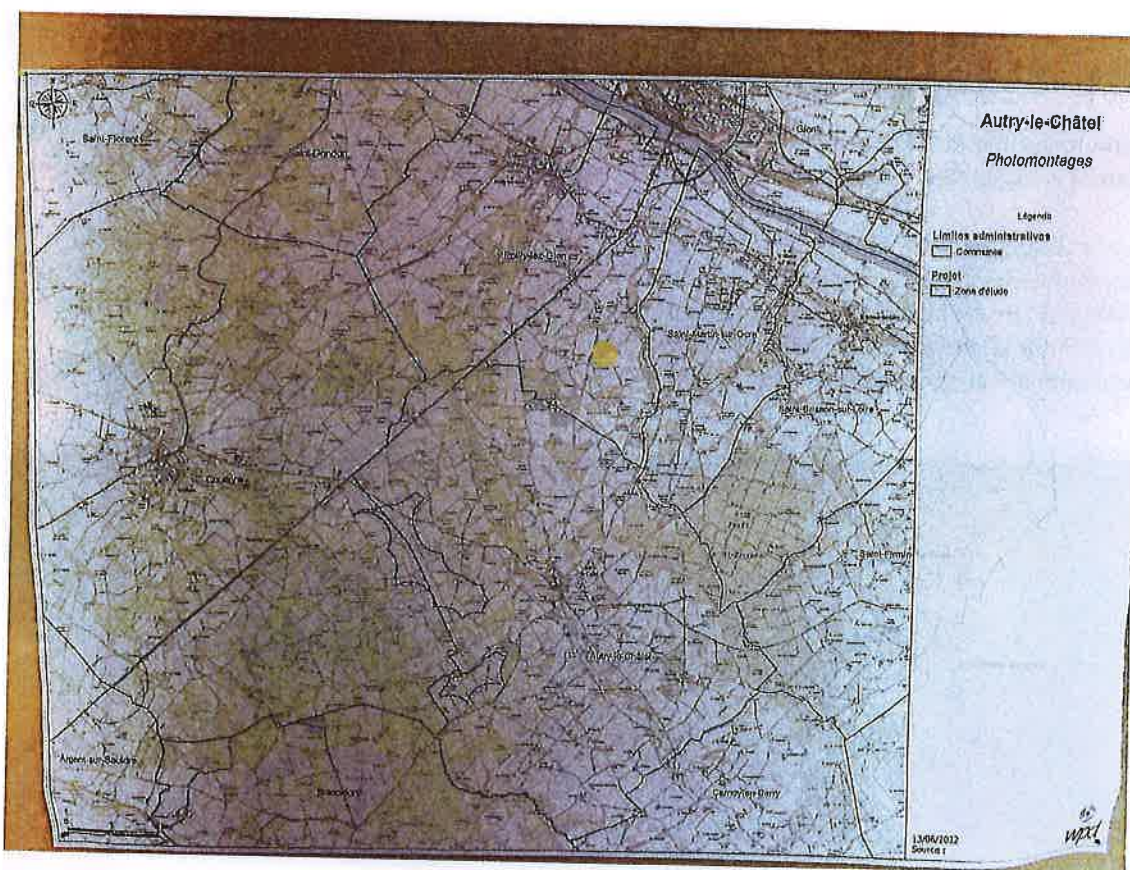
la connaissance locale des membres permet d’avoir des photomontages pertinents autour de la zone d’étude. Mme Lechenaut rappelle que l’ensemble des hameaux proches seront étudiés.

Au total, une quinzaine de points de vue à proximité de la zone d’étude sont listés et proposés par les membres du comité. Ceux-ci sont représentés dans les deux photos ci-dessous. Ces propositions seront partagées avec le paysagiste.

M. Boucher s’interroge sur le but de ces points de vue alors qu’aucune implantation n’est définie à ce jour. Mme Lechenaut répond que grâce à ces points, il sera possible via le logiciel dédié de simuler les implantations potentielles sur le territoire et ainsi d’ajuster le positionnement des éoliennes en vérifiant les axes de covisibilité depuis des points importants comme les routes et les lieux de vie des centres bourgs.

Pour information, le paysagiste définira également une cinquantaine de points de vue jusqu’à 20km autour de la zone d’étude.





Après cet atelier, Mme Piquet a ensuite présenté des exemples de mesures qui accompagneront le projet éolien : à la fois des mesures environnementales, dites ERC (Eviter, Réduire, Compenser) qui seront définies en interne ainsi qu'avec les bureaux d'études et des mesures d'accompagnement qui seront définies en concertation avec les acteurs du territoire et notamment le comité de suivi éolien.

Ces mesures d'accompagnement peuvent être des mesures en faveur de la biodiversité (plantations de haies, bandes fleuries ou enherbées, parcelles de jachères), des mesures de valorisation du cadre de vie et des aménagements paysagers (plantations d'arbres pour atténuer la visibilité sur le parc, enfouissements de lignes électriques...) et des mesures de valorisation touristique (présentation PowerPoint, slides 15 à 20).

Lors du prochain comité, les membres seront amenés à proposer des premières idées de mesures d'accompagnement.

M. Devos et M. Boucher déclarent que ces mesures ne sont pas liées au projet éolien et qu'elles ne permettront pas de masquer les éoliennes. Mme Lechenaut explique que le but de ces mesures est d'accompagner l'insertion d'un projet éolien en proposant des améliorations sur le territoire d'implantation du parc sur des thématiques paysagères, biodiversité, cadre de vie et tourisme. Elles s'insèrent ainsi dans le développement du projet.

M. Hillard présente ensuite le planning des actions de communication (présentation PowerPoint, slide 21). Ainsi, sur le second semestre 2022 sont prévus :

- Un classeur d'information qui sera laissé en mairie d'Autry-le-Châtel ;
- Des interventions en école (wpc est déjà en contact avec l'école d'Autry-le-Châtel) ;
- Des balades de restitution écologique avec le bureau d'études Ecosphère auprès de la population ;
- Un deuxième bulletin d'information qui sera distribué sur la commune d'Autry-le-Châtel, ainsi que sur la commune de Coullons sous réserve de l'accord de M. Boucher ;
- Un troisième comité de suivi éolien.

M. Hillard évoque également la possibilité de réaliser une nuit des chauves-souris en août 2023. Cela consiste à aller observer et écouter les différentes espèces présentes sur site avec un écologue durant une soirée.

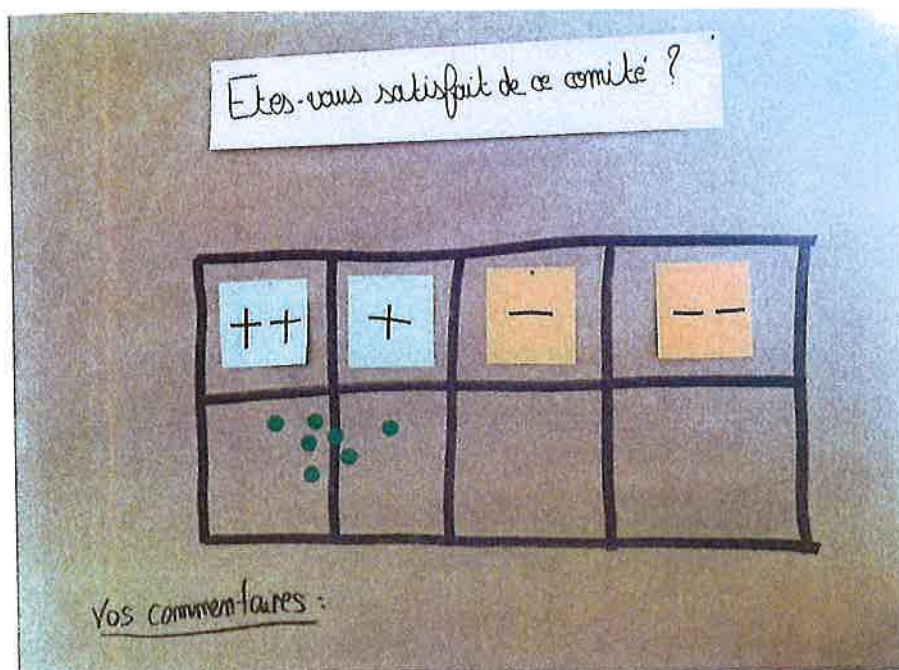
M. Noel demande si une visite des éoliennes de Pierrefitte-es-Bois est toujours envisagée. M. Hillard répond que c'est tout à fait possible si le comité le souhaite et que nous pouvons organiser une visite au pied des éoliennes et à 600 mètres des premières habitations.

M. Boucher, ayant prévenu le comité avant la séance, doit partir afin d'assister à une autre réunion.

Mme Piquet explique le participatif avec wpa, à savoir les intérêts d'un projet éolien participatif sur le territoire (production et ancrage local du projet, nouvelles retombées, participation active des citoyens) et notamment l'appropriation du projet par les acteurs locaux. Elle présente les deux options possibles, à savoir l'investissement participatif (prise de parts sociales au capital du projet) et le financement participatif (prêt citoyen avec taux préférentiels), (présentation PowerPoint, slide 22 à 24).

A 20h30, M. Devos et Mme Boutrouille quittent la séance.

Enfin les membres sont invités à indiquer leur satisfaction comme lors de la première séance du comité de suivi éolien :



La date du prochain comité est fixée le **lundi 10 octobre 2022 à 18h30**.

Fin de la réunion à 20h35.

Les participants sont invités à partager un moment de convivialité afin de continuer la discussion de manière plus informelle.

A 22h, départ des derniers participants du comité de suivi éolien.